



Tout savoir sur l'AGA

CONSEILS D'ÉDUCATION DE DISTRICT

Description de postes pour les membres du CED

Un.e jeune par district scolaire siège sur les Conseils d'éducation de district.

Pour poser votre candidature

- Aucune expérience n'est requise
- Avoir le goût d'apprendre à gouverner un CED à l'aide de politiques, et à fixer des objectifs qui influencent l'éducation d'aujourd'hui et de demain

À savoir: Chacun des trois conseils d'éducation de district (CÉD) francophone établit l'orientation et les priorités de son district scolaire, prend des décisions et établit des politiques qui orientent le travail de la direction générale, le fonctionnement du district et de l'ensemble de ses écoles.

Vos responsabilités en vertu de la Loi sur l'Éducation aux CED

- embaucher ainsi qu'évaluer la direction générale du district
- élaborer et adopter des politiques
- élaborer et surveiller la mise en œuvre du plan d'éducation et du plan de dépenses du district
- assurer un suivi de l'apprentissage des élèves
- développer des partenariats communautaires
- établir des priorités en matière de planification d'infrastructure scolaire, et émettre des recommandations concernant la réfection, l'ouverture ou la fermeture d'écoles
- s'assurer que les plans d'amélioration et les rapports de rendement des écoles respectent les lignes directrices du plan d'éducation des districts.

Mandat

Le mandat pour le Nord-Est est d'une durée de deux ans.

Les mandats pour le Nord-Ouest et le Sud sont d'une durée d'un an.

Ps: Les présents Statuts et règlements de la FJFNB sont les seuls en existence, sont entrés en vigueur le 22 mai 2016 et ont été adoptés le 22 mai 2016 à Bathurst, NB